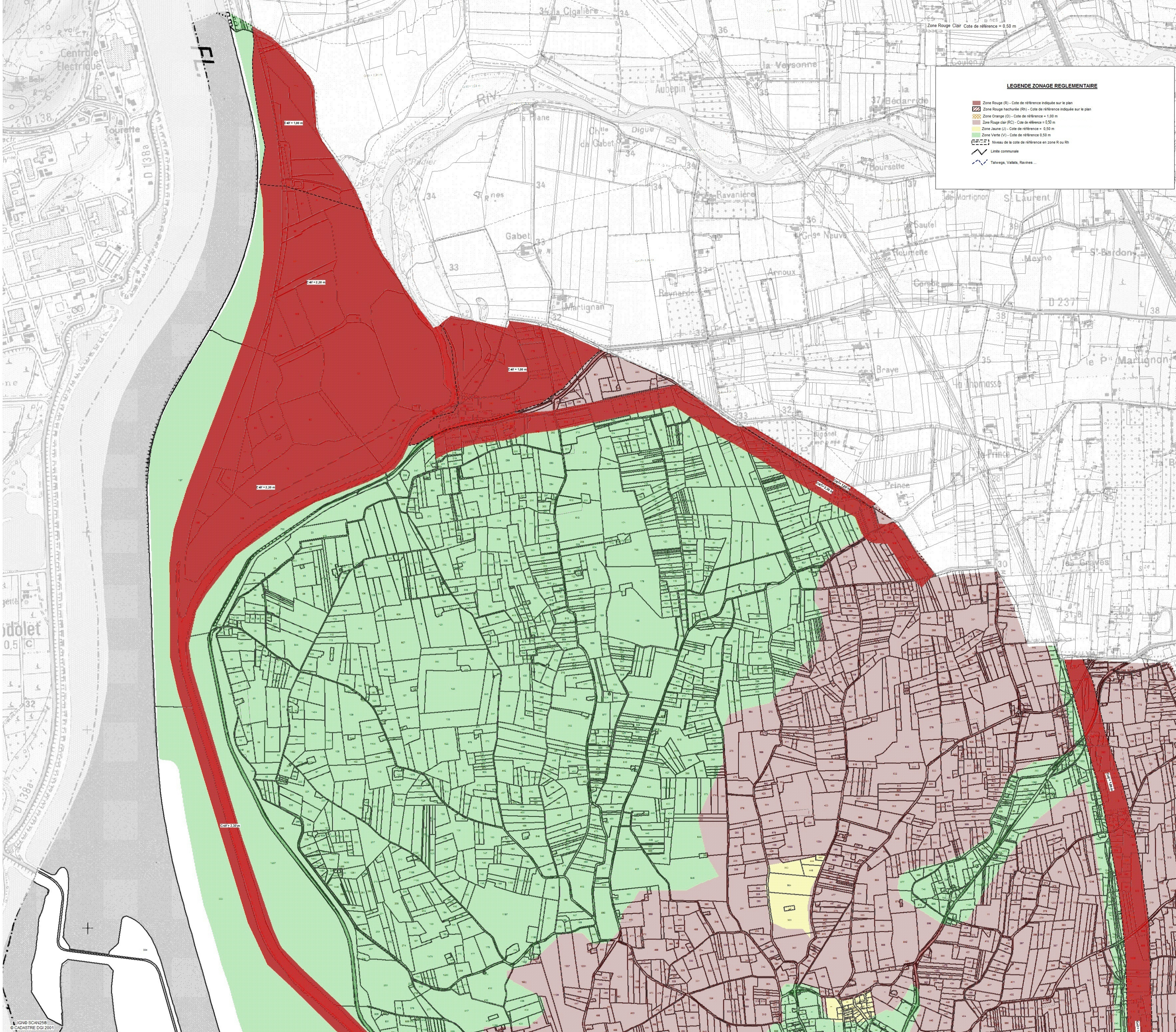




LEGENDE ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone Rouge (R) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Orange (O) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Orange (O+) - Cote de référence + 1.00 m
- Zone Rouge clair (RC) - Cote de référence + 0.50 m
- Zone Jaune (J) - Cote de référence + 0.50 m
- Zone Verte (V) - Cote de référence 0.50 m
- Niveaux de la cote de référence en zone R ou Rh
- Limite communale
- Talwegs, Vallées, Ravines

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Avignon, le 24 février 2016
Le Préfet

Signé
Bernard GONZALEZ

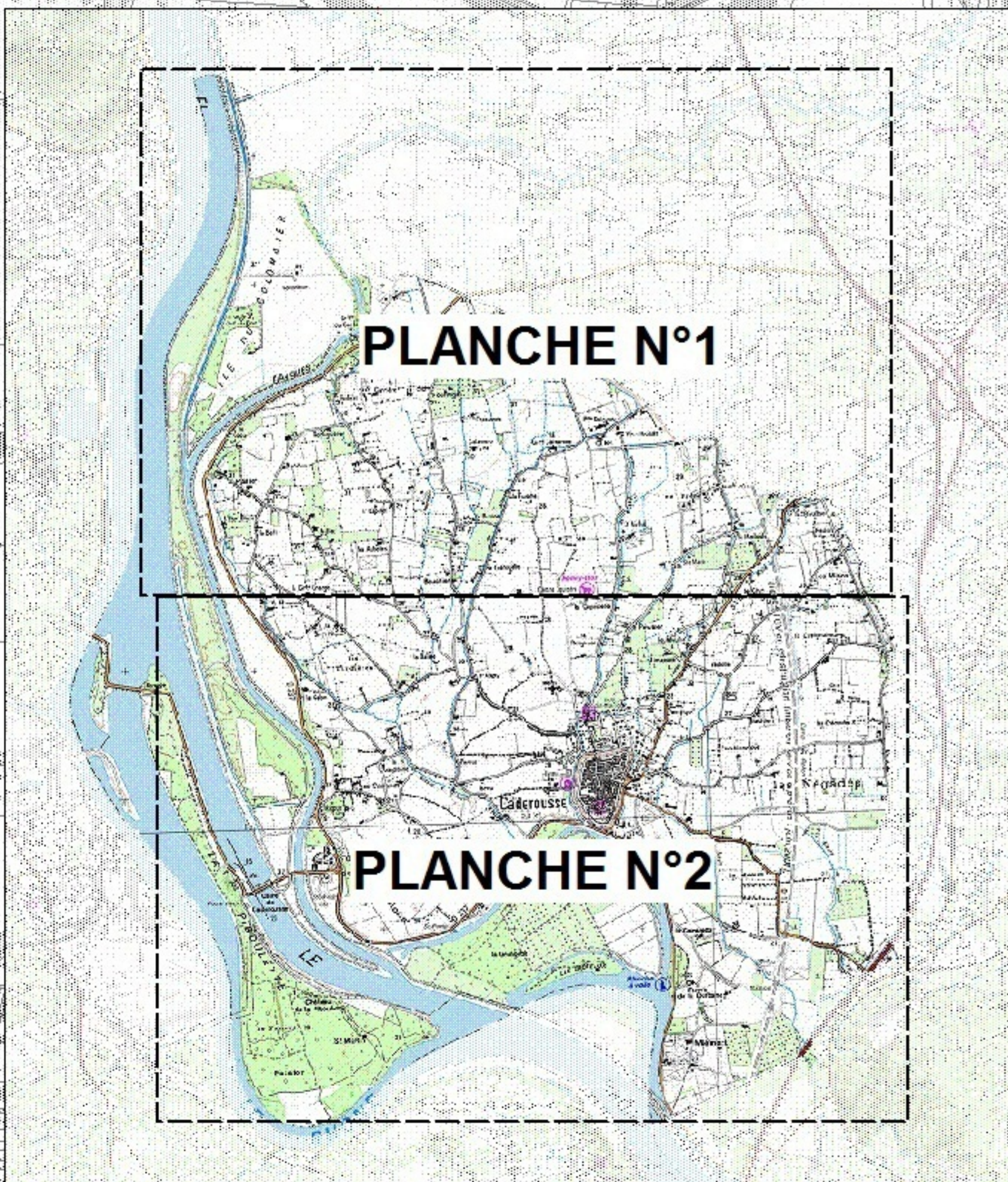
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION
Bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu

Caderousse

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
Planche 1
Echelle : 1 / 5 000

Dossier Approuvé

Service instructeur:
Direction Départementale des Territoires
VAUCLUSE



Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour.
Avignon, le 24 février 2016
Le Préfet

Signé
Bernard GONZALEZ

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION

Bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu

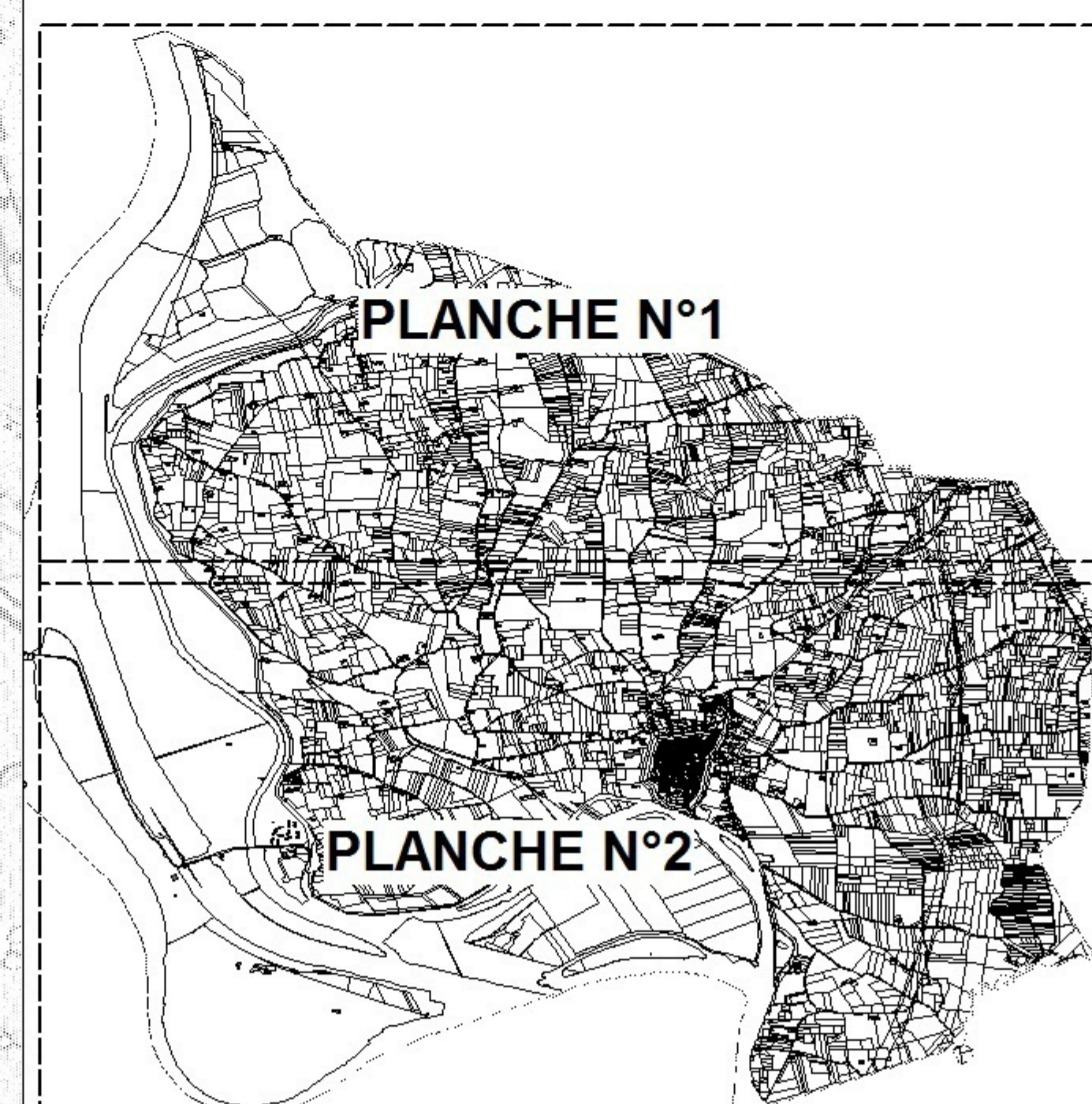
Caderousse

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE Planche 2

Echelle : 1 / 5 000

Dossier Approuvé

Service instructeur:
Direction Départementale
des Territoires
VAUCLUSE



LEGENDE ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone Rouge (R) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Rouge hachurée (RH) - Cote de référence indiquée sur le plan
- Zone Orange (O) - Cote de référence = 0,50 m
- Zone Jaune (J) - Cote de référence = 0,50 m
- Zone Verte (V) - Cote de référence = 0,50 m
- Niveaux de la cote de référence en zone R ou RH
- Limite communale
- Talweg, Vallée, Ravine

